

Le modèle suisse des trois piliers, contribution à la sécurité sociale

Fil d'Ariane

1. [Accueil](#)

[Contexte](#) 24 octobre 2017

Les trois piliers – prévoyance publique, prévoyance professionnelle et prévoyance privée – sont la base du domaine de la sécurité sociale en Suisse. Pour beaucoup de pays, ils servent de modèle à leur propre politique de prévoyance.

Le principe des trois piliers est un élément central du domaine de la sécurité sociale de notre pays. C'est la raison pour laquelle il est inscrit dans la Constitution fédérale (art. 111). La prévoyance publique, professionnelle et privée garantit aux assurés et à leurs proches une sécurité financière à la retraite, en cas d'invalidité ou de décès.

La stabilité du système suisse de prévoyance ainsi que son efficacité sont considérées comme exemplaires à l'échelle internationale. Cette qualité unique de notre système de rentes réside dans l'interaction équilibrée d'assurances sociales et de solutions de prévoyance privées.

Assurés à titre obligatoire

Les personnes résidant ou travaillant en Suisse sont obligatoirement couvertes par l'assurance-vieillesse et survivants (AVS) ainsi que par l'assurance-invalidité (AI) qui les protègent conjointement contre les « risques de la vie ». Par ailleurs, tous les salariés exerçant en Suisse sont couverts à partir d'un certain niveau de salaire par les institutions de prévoyance en faveur du personnel selon la LPP (loi fédérale sur la prévoyance professionnelle vieillesse, survivants et invalidité) et par la LAA (loi sur l'assurance-accidents).

Assurés à titre facultatif

Chacun peut à loisir améliorer sa prévoyance individuelle en optant soit pour la souscription d'une police d'assurance vie liée ou pour des versements dans des plans d'épargne bancaire liée, soit pour des offres relevant de la prévoyance individuelle libre (assurances-vie, épargne bancaire, etc.). Dans le cadre de la prévoyance professionnelle, les entreprises peuvent décider librement de souscrire ou non des assurances complémentaires au bénéfice de leurs employés ou de leurs cadres allant au delà des prestations de l'assurance LPP. Les indépendants peuvent aussi s'affilier à titre facultatif à la prévoyance professionnelle.

Assurance-vie privée

Une assurance-vie privée permet de couvrir les risques économiques de la vie de sorte à répondre aux besoins individuels des assurés. Couplés aux souhaits personnels, ces besoins sont déterminants lors de la définition de la couverture, que ce soit dans le cadre de la prévoyance individuelle liée (pilier 3a) ou libre (pilier 3b).

Le système suisse de prévoyance

[AVS](#)

[LAA](#)

[Assurance invalidité](#)

[Système des trois piliers](#)

[Prévoyance](#)

Vous pourriez être intéressé par ce qui suit

•

[Taux de conversion : il aurait dû être réduit depuis longtemps](#)

[Le taux de conversion est l'une des principales valeurs permettant de calculer les rentes de vieillesse. Or, il est bien trop élevé et son niveau actuel ne correspond en rien à la réalité.](#)

[Accents 13.11.2017](#)
[Plus](#)

•

[Taux d'intérêt minimal : encore trop élevé](#)

[Les caisses de pension sont tenues de rémunérer les avoirs de vieillesse de leurs assurés avec un taux d'intérêt trop élevé.](#)

[Accents 13.11.2017](#)
[Plus](#)

•

[Les assurances, pilier de notre économie nationale](#)

[Les assurances suisses sont des employeurs et des contribuables de poids; elles relèvent des plus gros investisseurs en Suisse comme à l'étranger.](#)

[Contexte 13.10.2017](#)
[Plus](#)